

## Bourse aux formations – Performance 2024

Pour soutenir la pratique sportive sur les territoires de la Haute-Garonne et du Gers, le Comité Territorial 31-32 a décidé d'accompagner les clubs et leurs bénévoles dans leurs besoins en formation en lien avec le développement de la pratique compétitive de l'escalade. Une enveloppe de 4000€ dédiée à ces formations est mise à disposition des clubs et bénévoles pour la saison 2019-2020.

L'objectif final étant de permettre à chaque club « compétition » de disposer en son sein de bénévoles qualifiés aux différents postes que l'on trouve en compétition (ouvreur/juge/entraîneur)

### 1- Bénéficiaires

Les bénéficiaires sont prioritairement :

- Les clubs organisateurs de compétitions pour le compte du Comité Territorial, de la Ligue ou de la Fédération ;
- Les bénévoles encadrant un groupe performance au sein de leur club ;
- Les licenciés souhaitant s'investir dans le corps des juges et officiels de compétition ;
- Les clubs souhaitant organiser une compétition (officielle et/ou GET) à compter de la saison prochaine ;
- Les clubs souhaitant mettre en place un groupe performance au sein de leur club la saison prochaine ;

Cette liste n'est pas exhaustive et toute demande sera étudiée au regard du projet défendu.

Cette bourse s'adresse exclusivement aux bénévoles et ne peut être sollicitée par les professionnels de l'escalade.

### 2- Formations concernées et aides accordées

Le tableau suivant récapitule les formations concernées par la bourse ainsi que les plafonds de participation financière proposés par le CT 31-32.

| Formation                  | Coût estimé de la formation | Plafond de prise en charge |           |
|----------------------------|-----------------------------|----------------------------|-----------|
|                            |                             | En %                       | En €      |
| Initiateur SAE             | 270                         | 50                         | 135       |
| Moniteur escalade sportive | 270                         | 100                        | 270       |
| Entraîneur 1               | 287                         | 100                        | 287       |
| Entraîneur 2               | Voir FFME                   | 50                         | Voir FFME |
| Ouvreur club               | 270                         | 50                         | 135       |
| Ouvreur 1                  | 270                         | 50                         | 135       |
| Chef Ouvreur 1             | A définir                   | 50                         | -         |
| Juge bloc 1                | 15                          | 100                        | 15        |
| Juge diff 1                | 15                          | 100                        | 15        |
| Président de jury 1        | 20                          | 100                        | 20        |

### 3- Candidature

Afin de candidater à la prise en charge financière partielle ou totale de votre formation, il vous est demandé de bien vouloir compléter le formulaire disponible au lien ci-dessous :

<https://forms.gle/dqcHdzsX9zsqJEBm9>

Pour toutes questions supplémentaires vous pouvez nous contacter à l'adresse mail suivante : [contact@ct31-32.ffme.fr](mailto:contact@ct31-32.ffme.fr)